



LES
essentiels
DES POUVOIRS LOCAUX

L'expropriation pour cause d'utilité publique

Guide pratique et balises pour les autorités

Le décret du 22 novembre 2018 relatif à la procédure d'expropriation est entré en vigueur ce 1^{er} juillet 2019. Ce décret réforme en profondeur les obligations et le rôle des acteurs en la matière.

Il refonde également la procédure applicable et les conditions à remplir. Parmi les nouveautés, ce texte consacre un rôle de premier plan pour les communes. Elles sont dorénavant compétentes pour délivrer les arrêtés d'expropriation demandés par d'autres autorités publiques.

L'expropriation est une matière complexe et sujette à de nombreux contentieux. L'utilité publique, l'urgence, le respect des procédures, la motivation adéquate, ... sont autant d'éléments pouvant être contestés devant les juridictions et mettre à néant un projet d'utilité publique. Une bonne connaissance des principes fondamentaux, en amont, est donc primordiale.

Le présent ouvrage entend fournir aux praticiens l'essentiel des balises et des conditions pour exproprier. Il développe également chacune des étapes de la nouvelle procédure applicable en Wallonie.

Alexandre PONCHAUT

Format : A5 - 104 pages

Parution : Janvier 2020

Commande : Réf. 503/2001

ISBN : 978-2-930923-46-8



Table des matières

CHAPITRE 1 : PRINCIPES GENERAUX

1. Définition
2. Distinction avec d'autres dispositifs

CHAPITRE 2 : LES ACTEURS PUBLICS DE L'EXPROPRIATION

1. L'autorité compétente pour régler la procédure
2. L'expropriant
3. Le bénéficiaire de l'expropriation
4. Les comités d'acquisition

CHAPITRE 3 : L'UTILITE PUBLIQUE

1. Les cas prévus par la loi
2. L'usage du public

3. Le contrôle juridictionnel

CHAPITRE 4 : L'INDEMNITE D'EXPROPRIATION

1. La détermination du montant de l'indemnité
2. Les limites de l'indemnisation

CHAPITRE 5 : LA PROCEDURE ET LE DECRET DU 22 NOVEMBRE 2018

1. Remarque préliminaire : procédures générales ou législations particulières
2. L'entrée en vigueur et le champ d'application du décret
3. Une notion élargie de l'expropriation

4. Une nouvelle compétence pour le conseil communal

5. Une procédure en trois phases
6. Première phase : la phase administrative
7. Deuxième phase : la tentative de cession à l'amiable.
8. Troisième phase : la phase judiciaire
9. La péremption et la rétrocession

Commander cet ouvrage

TARIFS ▶ Prix membres : 23,00 €
▶ Prix non membres : 30,00 €

- ▶ Nos prix s'entendent TVA comprise et frais de port inclus
- ▶ Des réductions sont possibles pour grandes quantités, à partir de 10 exemplaires du même titre

Pour commander (vous pouvez ensuite nous adresser directement votre bon de commande, si nécessaire) :

 <http://www.uvcw.be/publications/commandes>



Pour tout renseignement à propos de notre activité d'édition :

- ▶ Commandes, livraison, facturation (Anne FILLEUL : 081 240 648)
- ▶ Conception, production, partenariats (Michel L'HOOST : 081 240 641)



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl